

Contact : Dr Claire Girou  
9, route de St-Louis  
97320 St-Laurent du Maroni  
[girou.claire@wanadoo.fr](mailto:girou.claire@wanadoo.fr)

St-Laurent, le 21 mai 2014

Objet : Information sur la continuité des soins en Guyane, concernant les personnes de l'ouest de la Guyane, non munies de document de séjour.

Au président du Conseil départemental de  
l'Ordre de médecins de Guyane  
Docteur Yves HO TCHOU LIONG

Monsieur le Président,

Nous portons à votre connaissance une difficulté à laquelle sont confrontés les médecins exerçant dans l'ouest de la Guyane :

Les personnes issues de l'ouest du département, non munies de document de séjour, doivent passer par le poste de contrôle d'Iracoubo<sup>1</sup>. La sous-préfecture a émis un document en septembre 2012 formalisant « une procédure » pour l'organisation de ce passage de poste de contrôle. Elle concerne les médecins hospitaliers du CHOG. Cette procédure aboutit à l'émission d'un laissez-passer par la sous-préfecture. Elle nécessite notamment la réalisation d'un dossier médical et administratif émanant du CHOG, d'une part, et d'autre part, l'intervention d'un médecin ARS qui émet un avis validant – ou pas - la demande des médecins hospitaliers : réalisation des consultations, examens complémentaires...

Les patients orientés pas les médecins de ville se voit refuser quasi systématiquement l'octroi d'un laissez-passer par la sous-préfecture, pour leurs patients. Depuis, bon nombre de médecins orientent les patients vers l'hôpital. Bon nombre renoncent aussi à demander des examens, dans l'attente que les personnes aient régularisées leur situation ou bien que leur situation clinique s'aggrave.

La procédure, mise en œuvre par les médecins et travailleurs sociaux du CHOG, fonctionne assez bien. Il est pourtant à regretter que, parfois, le passage d'un ambulance soit bloqué parce qu'un fax n'est pas bien passé par exemple. De plus, elle fait intervenir un nombre d'intermédiaires suffisants pour que puissent survenir de regrettables incidents (Lettre des Dr G. Carles et V. Lambert, médecins du CHOG, en annexe).

Les médecins libéraux sont néanmoins confrontés à une fin de non recevoir de leur demande par la sous-préfecture. Nous vous transmettons en annexe les courriers de demande de rendez-vous avec le nouveau sous-préfet afin que nous puissions clarifier la procédure nous concernant.

Nous sommes conscients que la situation est pire du côté de l'est de la Guyane, dans la région de St-George de l'Oyapock, en lien avec le peu d'infrastructures médicales présentes dans cette région. C'est pourquoi 8 associations se sont portées requérantes auprès du tribunal administratif de Cayenne afin que soit levée la généralisation du dispositif de blocage des personnes aux poste

---

1 - <http://www.migrantsoutremer.org/Rupture-de-la-continuite-des-soins>

de contrôle d'Iracoubo et de Régina<sup>2</sup>.

Nous nous tenons disposés à vous donner plus amples informations, si vous le souhaitez. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette situation. Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations respectueuses et confraternelles.

Pour les médecins de l'ouest guyanais

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CG', with a horizontal line extending to the right from the top of the second letter.

Dr Claire Girou, médecin généraliste.